

Cher-e-s ami(e)s, cher-e-s camarades

Après la réussite, au printemps dernier, du stage portant sur l'avenir de la Fonction publique à l'aune de l'élection présidentielle, les FSU de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres organisent à nouveau

Un stage de formation syndicale sur
L'avenir des régimes de retraite de la Fonction
publique

Le lundi 11 décembre 2017 à Niort
de 9h30 heures à 17 heures

Maisons des Associations, 12 rue Joseph Cugnot à Niort.

Avec :

M. **Daniel RALLET**, économiste, membre du conseil scientifique d'ATTAC et de l'Institut de recherche de la FSU, ancien représentant de la FSU au COR (Conseil d'Orientation des Retraites)

Mme **Marylène CAHOUE**T, secrétaire nationale du SNES en charge des retraités et secrétaire de la Section fédérale des Retraités – FSU

Nos deux intervenants parleront de l'origine des régimes de retraite de la Fonction publique, leur spécificité par rapport aux retraites du privé et des projets de réformes des retraites de Macron au printemps 2018 qui ne laissent pas d'inquiéter.

Pour participer à ce stage, il suffit de déposer une demande individuelle de congé (cf. modèle ci-dessous). Adressé au service ou au Recteur par la voie hiérarchique, elle est donnée auprès du chef de service ou d'établissement **au moins un mois avant la date de stage**.

Le stage ayant lieu le lundi 11 décembre, il faut donc déposer votre demande avant le 11 novembre. Pour les enseignants, il est vivement recommandé de la déposer avant le début des vacances de Toussaint.

Inscrivez-vous dès maintenant : fsu79@wanadoo.fr ou fsu17@fsu.fr

La FSU remboursera une partie des frais. Pensez au covoiturage.

Amitiés syndicales.

Pascal GANDEMER et Marc BILLARD, co-secrétaires départementaux de la FSU 17

Pascal FUZAT, secrétaire départemental FSU 79

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT
ET TERRITORIALE

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM.....Prénom.....
Grade et fonction
Établissement.....
à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service* - (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le Lundi 11 Décembre 2017 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la maison des syndicats à Niort
Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'Etat et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....
Le.....

Signature

- (1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.
(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".